

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

HORS-SÉRIE

Actes du colloque international

**ÉMERGENCE
ET RECONNAISSANCE**



Volume I - Bouaké, les 03, 04 et 05 Août 2017 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : *administration@perspectivesphilosophiques.net*

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Dr. N'dri Marcel KOUASSI**, Maître de Conférences
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Dr. N'Dri Marcel KOUASSI, Maître de Conférences, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Abou SANGARÉ, Maître de Conférences
Dr Donissongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Dr Steven BROU, Maître de Conférences
Secrétaire de rédaction : **Dr Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

Allocution du Président du Comité d'Organisation	1
Allocution du Directeur du Département de Philosophie.....	3
Allocution du Président de l'Université.....	7
Allocution du représentant du parrain.....	11
Avant-propos : Argumentaire.....	13
PLÉNIÈRES.....	15
De quoi émerger ? Une phénoménologie de l'interrogation	
Issiaka-P. Latoundji LALÉYË.....	16
L'émergence : expression du mouvement de la substance libérée en concept	
Augustin Kouadio DIBI.....	37
Cheikh Anta Diop entre nihilisme et reconnaissance ou de la condition de l'émergence globale	
Thiémélé L. Ramsès BOA.....	42
ATELIERS.....	50
SOUS-THÈME I : ÉTHIQUE, ONTOLOGIE ET ALTÉRITÉ.....	51
La crise des migrants ou l'épreuve de la reconnaissance : diagnostic d'une figure immergente de l'hospitalité	
Abou SANGARÉ.....	52
Da-sein comme chemin de l'émergence : du conformisme à l'excellence	
Alexis Koffi KOFFI.....	67
Du penser nietzschéen de l'économie de la connaissance comme socle de l'émergence africaine	
Baba DAGNOGO.....	80
SOUS-THÈME II : CULTURE ET DÉVELOPPEMENT.....	98
Justement l'émergence des états informels d'Afrique	
Assouman BAMBA.....	99
La conscience et la reconnaissance de la complexité comme conditions d'émergence en contexte d'épistémologie postcritique	
Auguste NSONSISSA.....	118
L'éducation chez Platon, socle d'émergence et de reconnaissance anthropocentrées	
Donissongui SORO.....	137
Langues nationales et émergence de l'Afrique noire chez cheikh Anta Diop	
Issaka SAWADOGO.....	155
L'émergence langagière par le français ivoirien, un gage de réconciliation	
Joachim KEI.....	170

SOUS-THÈME III : UTOPIE ET GOUVERNANCE.....	183
La question de l'émergence de l'Afrique dans le roman africain : de l'effet de mode à l'utopie de la reconnaissance identitaire	
David Sézito MAHO.....	184
L'émergence des pays africains entre doute et espoir	
Décaïrd Koffi KOUADIO.....	203
Regards de R. Aron et P. Hassner sur la politique de puissance et l'instabilité	
Nassirou Ounfana IDI.....	218
SOUS-THÈME IV : TECHNOSCIENCE ET PROGRÈS.....	236
Émergence des états postcoloniaux d'Afrique : contre ou par-delà la rationalité technoscientifique ?	
Kouamé YAO.....	237
Le projet cartésien d'une philosophie pratique et le défi de l'émergence en Afrique	
Mahamoudou KONATÉ.....	251
Émergence de la philosophie pratique et reconnaissance chez Descartes : une contribution à l'émergence de l'Afrique	
Marcel Silvère Blé KOUAHO.....	270
Émergence et reconnaissance : lecture bachelardienne du développement par enveloppement	
Stevens Gbaley Bernaud BROU.....	283
SOUS-THÈME V : ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ.....	299
La justice sociale à l'épreuve de l'émergence en Afrique subsaharienne : Rawls et Frazer	
Faloukou DOSSO.....	300
Justice et reconnaissance dans une société pluraliste : les États-nations d'Afrique à l'épreuve de l'émergence	
Marcelin Kouassi AGBRA.....	314

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives*

Philosophiques est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Mesdames, messieurs, honorables invités, en vos rangs, grades et qualités, chers amis de la Presse, chers Étudiants,

Je voudrais, avant tout propos, remercier le Professeur **Fie Doh Ludovic**, Chef du Département de Philosophie, de l'honneur qu'il nous a fait, à l'ensemble du comité de coordination et à moi-même, de nous avoir confié l'organisation de ce colloque. C'est au nom de cette équipe que j'ai eu plaisir à diriger, et que je remercie, que je prends la parole ce matin pour souhaiter à tous et à chacun la cordiale bienvenue en Côte d'Ivoire et à Bouaké.

Mesdames et messieurs,

Le lieu qui nous accueille pour ces moments de réflexion est l'**Université**. L'essence de cette école supérieure ne peut parvenir à la puissance qui est la sienne que si, avant tout et toujours, les **Départements** qui en constituent les poches d'animation sont eux-mêmes dirigés par le caractère inexorable de leur mission : Éveiller et faire briller la lumière. Mais, y a-t-il meilleure manière de faire briller la lumière que d'organiser un colloque qui, comme le mot lui-même l'indique, est un lieu, une occasion qui fait se tenir ensemble des sachants pour rendre un concept fécond en le questionnant convenablement ? Ainsi, le Département de philosophie, pour l'occasion qu'il offre à toute cette crème de pouvoir s'exprime sur « **Émergence et reconnaissance** », vient pleinement assumer l'obligation qui est la sienne de répondre à l'appel de l'Université.

Mesdames et messieurs,

Permettez qu'à ce niveau de mon propos, j'adresse les sincères remerciements du comité d'organisation à Monsieur le Ministre des Infrastructures économiques, **Docteur Kouakou Koffi Amédé**, notre Parrain, représenté ici par Monsieur **Ekpini Gilbert**, son Directeur de Cabinet, pour son soutien et ses conseils. Je tiens également à remercier Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le **Professeur Bakayoko-Ly Ramata**, représenté ici par le **Professeur Bamba Abdramane**, Directeur de la recherche au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour ses encouragements.

Chers participants, le comité d'organisation a travaillé avec engagement et dévouement pour vous offrir les meilleures conditions d'accueil possibles. Mais malgré cet engagement et cette volonté des imperfections pourraient être constatées. Je voudrais, au nom du comité d'organisation, solliciter votre indulgence pour ces faiblesses liées certainement à la finitude de l'homme.

Mesdames et Messieurs, nous sommes à une messe de la parole. Et de la parole le sage Abron, **Kwabenan Ngboko**, dit:

« **Kasa Bya Kasa. Kasa Yè Ya. Kasa Kasa a. Kasa Krogon** », qui se traduit comme suit :

« Toute parole est parole. Parler est facile et difficile. Qui veut parler, doit parler clair, bien, vrai ». Puisse la transcendance permettre à chacun de parler **clair, bien et vrai**.

Je vous remercie

Monsieur Abou SANGARÉ
Maître de Conférences

ALLOCUTION DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Monsieur le Directeur de la recherche, Professeur Bamba Abdramane, Représentant
Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
Professeur Bakayoko-Ly Ramata,

Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur Ekpini Gilbert, représentant le M. le
Parrain, le Ministre des infrastructures économiques, Docteur Kouakou Koffi Amédé,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara

Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société

Mesdames et Messieurs les Doyens des UFR,

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Centres et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les chefs de Départements

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs, chers collègues,

À nos invités et collègues venus du Burkina Faso, du Sénégal, du Congo
Brazzaville, du Niger, de la France et des universités ivoiriennes,

Chers étudiants,

Chers représentants des organes de presse,

Chers invités,

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, avant tout propos, en ma double qualité de chef de
Département et de Directeur de Publication de la revue *Perspectives Philosophiques*, de
remercier très sincèrement Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique, Le Professeur Bakayoko LY-Ramata, pour avoir accepté la
présidence de ce colloque.

Cette rencontre scientifique est organisée sous le parrainage du ministre des
infrastructures économiques, Docteur KOUAKOU Koffi Amédé. Si nous sommes en
ces lieux ce matin, c'est grâce à sa sollicitude, son esprit d'ouverture et son désir de
voir la réflexion se mettre au service de l'homme, de la société.

Nos remerciements vont également aux autorités de notre université, notamment au Président, le Professeur Lazare Marcellin POAME, pour l'appui institutionnel, à Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société, Professeur Azoumana OUATTARA pour ses conseils et encouragements,

Nos remerciements vont enfin au Comité d'organisation de ce colloque et à tous ceux qui ont effectué le déplacement à Bouaké, témoignant ainsi leur intérêt pour la chose scientifique, à toute la presse, venue couvrir cette manifestation.

Mesdames et Messieurs, lorsque qu'une après-midi de 2015, à notre bureau, le Professeur Kouakou et moi, entourés des collègues, membres du comité de rédaction de la revue *Perspectives Philosophiques*, envisagions d'organiser un colloque international, parce que convaincus que le monde universitaire ne peut vivre sans ce type de rencontres, nous étions loin, bien très loin de penser que ce moment réunirait aujourd'hui ces illustres invités que vous êtes, autorités administratives et politiques, chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants, venant d'horizons divers.

Deux motivations ont été à l'origine du choix de thème de ce colloque.

Nous sommes des universitaires, mais citoyens d'un pays. Il est de notre devoir de penser notre société. Nous le savons tous, l'émergence, en Côte D'Ivoire, est promue et sous-tend la gouvernance actuelle. Il nous revient d'accompagner le politique dans sa quête d'un bien-être du citoyen. Platon, dans la *République*, révèle que le désordre social apparaît quand chacun ne respecte pas sa fonction. Nous ne sommes pas des hommes politiques, mais des penseurs voulant apporter leur contribution à la quête du plein épanouissement de l'homme, de tout homme. Nous le ferons dans le respect du jeu intellectuel et de l'éthique universitaire. C'est pourquoi nous mettrons l'accent sur la dimension sociale de l'émergence.

En ce sens, il s'agira d'apporter un éclairage sur les enjeux de l'émergence qui semblent se résumer en des chiffres, en des termes économétriques, au point de penser qu'un pays émergent se caractérise par un accroissement significatif de son revenu par habitant. Et pourtant, l'émergence n'est pas uniquement cela, c'est pourquoi nous mettons ce concept en rapport avec la reconnaissance. Expression d'un besoin de visibilité, de respect, de dignité que chacun estime dus, la reconnaissance semble bien être la condition de l'épanouissement du sujet ou du groupe, et son aptitude à participer

à la construction de la vie publique. Il s'agira de voir, pendant ce colloque, si l'émergence peut s'accommoder du déni de reconnaissance.

Pour notre génération prise, en effet, dans le vertige de la rationalité instrumentale, dans une société de plus en plus atomisée, caractérisée par l'oubli de la reconnaissance, qu'il soit individuel, fondé par le sujet universel de type kantien d'approche honnetienne, ou collectif, culturel ou politique de la perspective de Charles Taylor, symptôme d'un monde aplati, en quête d'une autodétermination anthropocentrique incertaine, il est impérieux de repenser notre rapport aux autres mais à nous-mêmes. Dans notre société technocapitaliste et totalitaire caractérisée par l'uniformisation des cultures et des comportements, en effet, il n'est pas aisé pour l'individu d'entretenir des rapports véritablement humains et vrais avec lui-même et avec autrui. Inscrit dans une logique capitaliste, l'homme semble agir désormais par calcul rationnel de ses intérêts, observateur à distance du jeu des forces et des chances de gains, loin de toute empathie avec les autres humains. Ce rapport froid et désenchanté au monde consiste à traiter ce monde et les êtres qui l'habitent comme des objets. Cette réification va jusqu'à la fragilisation de l'auto-reconnaissance. La réification comme telle est un oubli de la reconnaissance qui ne peut être réparé que par le ressouvenir d'une existence avec les autres en société. C'est pourquoi, il convient de convoquer l'émergence au tribunal de la raison critique.

Ce colloque a pour ambition de :

- Discuter et débattre autour de sujets relevant du social, de l'éthique, des droits de l'homme et de la culture ;
- Présenter, dans une approche systémique les conditions de l'émergence ;
- Mettre en évidence la nécessité d'une approche interdisciplinaire dans la recherche de l'émergence ;

Nous voulons alimenter le débat, faire de ce moment un lieu d'incubation de la décision politique, c'est-à-dire permettre au politique de faire un choix éclairé.

Mesdames et Messieurs, au sortir de ce colloque, nous comprendrons aussi certainement que la philosophie ne consiste pas à tenir des discours oiseux de types à hypostasier les conditions sociales d'existence de l'homme. En ce sens, les Francfortois, notamment Adorno affirme que si la philosophie ne veut rester à la remorque de l'histoire,

elle doit suspecter tout le réel. La philosophie est plus qu'un passe-temps pour des intellectuels qu'on qualifierait de désœuvrés. Ce colloque est un appel à la communauté, un appel à sortir de notre particularité pour retrouver le cosmos des éveillés, qui est pour nous le monde de la pensée, devant projeter sa lumière sur l'univers traversé pas les avatars de la modernité. Ce rôle sociétale de la philosophie convaincra certainement nos autorités afin d'ouvrir le Département de Philosophie de l'Université Peleforo Gon Coulibaly. Annoncé depuis au moins quatre ans, ce Département, malgré le nombre de docteurs en philosophie y affectés, n'existe pas encore.

Je vous remercie

Monsieur Ludovic FIE DOH

Professeur Titulaire

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Monsieur le Représentant du Ministre des Infrastructures économiques,
Monsieur le Représentant de Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique,
Monsieur le représentant du Préfet de Région,
Monsieur le représentant du Président du Conseil régional,
Monsieur le Maire de la Commune de Bouaké,
Madame et Monsieur les Vice-Présidents de l'UAO,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Directrice du CROU,
Madame et Messieurs les Doyens des UFR,
Messieurs les Directeurs de Centre,
Mesdames et Messieurs les Chefs de service,
Mesdames et Messieurs les Chefs de département,
Madame et Messieurs les experts,
Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,
Chers collaborateurs du personnel administratif et technique,
Chers étudiants,
Chers amis de la presse,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir partagé par tous les acteurs de l'Université Alassane Ouattara que je prends la parole, ce matin, à l'occasion du colloque international sur la thématique de l'émergence en lien avec la Reconnaissance, organisé par le Département de philosophie.

L'effectivité de ma joie singulière est structurée par l'idée que le Département de Philosophie de l'Université Alassane Ouattara continue de faire jouer à ses principaux animateurs le rôle qui doit être le leur, à savoir celui de toujours passer au crible de la

pensée critique les idées, les concepts à visée développementaliste, marqués du sceau de l'ignorance, de la connaissance approximative ou d'une vulgarisation brumeuse.

C'est le sens qu'il me plaît de donner à ce colloque dont je salue la tenue à Bouaké, à l'Université Alassane Ouattara, car il permettra certainement de mettre au jour et à jour la complexité du concept d'émergence, ses dimensions et ses usages multiples, perceptibles à travers les discours politiques, les débats de salon et les rencontres scientifiques. Qu'est-ce que l'émergence ? Telle est la question inévitable à laquelle ce colloque devra donc répondre.

Pour ma part, une appréhension globalisante du phénomène me permet d'affirmer que si le concept a bien évolué depuis son émergence au début du 20ème siècle, il apparaît à la conscience de l'analyste averti comme un mouvement ascendant, porté par une totalité cohérente et conquérante, orientée vers une fin économiquement et socialement désirée. L'émergence est un élan construit et constant préparant à un saut qualitatif. D'un point de vue sociétal, elle suppose et présuppose une double modernisation, celle des infrastructures et des institutions.

Autrement dit, nous attendons de ce colloque une bonne archéologie du concept d'émergence, affranchi des premières ébauches des émergentistes. Ce sera l'occasion de prémunir ce dernier contre les extrêmes de l'émergentisme technocratique et du logocentrisme émergentiste.

En effet, en ses dimensions ontique et ontologique, l'émergence peut donner lieu à des usages allant du technocratique au logomachique en passant par l'économocentrique et le propagandiste. Elle doit, de manière impérieuse, se distinguer des notions connexes, susceptibles de la rendre brumeuse, notamment la résurgence et la jactance qui sont en fait des surgissements erratiques.

C'est pourquoi, nous attendons également de ce Colloque une consolidation sémantique impliquant le polissage du concept d'émergence sans polysémie rébarbative afin de faire émerger poliment une mentalité neuve, novatrice et constamment innovante sous-tendue par un besoin rationnel de reconnaissance.

Mesdames et Messieurs, l'émergence étant la chose la mieux partagée dans tous les pays en développement dont les citoyens aspirent à un mieux-être, cette mentalité

nouvelle devra s'incarner dans un nouveau type de citoyen, caractérisé par le respect polyforme et exemplaire, transcendant les frontières de l'anthropos et avec la force du besoin de reconnaissance, porté sur les fonts baptismaux par la dernière figure de l'École de Francfort, Axel Honneth.

La consolidation sémantique dont il est ici question devra s'accompagner d'une vulgarisation scientifique du concept d'émergence. Ce type de vulgarisation doit permettre de sortir le vulgaire de sa minorité au sens kantien du terme et de son ignorance pour le réconcilier avec les valeurs fondatrices de l'Émergence sociétale parmi lesquelles le sens du civisme et le culte du travail.

Fort heureusement, la Côte d'Ivoire, consciente du poids des impondérables susceptibles de peser lourdement sur sa marche vers l'émergence, a adopté la voie prudentielle, plus réaliste, celle qui recommande de fixer un horizon et non une date. D'où l'expression « horizon 2020 » qui traduit une temporalité élastique et raisonnable.

Mesdames et Messieurs, je voudrais, à ce stade de mon propos, adresser les remerciements de l'Institution à Monsieur le Président de la République et à son gouvernement pour avoir pris la pleine mesure du défi que constitue l'émergence pour tous les pays africains en voie de développement, en situation de mal développement ou en passe d'être développés.

Je tiens également à remercier spécialement Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Professeur Bakayoko-Ly Ramata. En effet, sous la houlette de notre Ministre de tutelle et des acteurs des Universités, l'on assiste à une mue de l'Enseignement supérieur, appelé à apporter sa contribution à la marche de la Côte d'Ivoire vers l'Émergence. J'en veux pour preuve ce colloque dont je félicite les initiateurs et les organisateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour réunir, sur le sol de l'UAO, les enseignants-chercheurs et les experts nationaux et internationaux susceptibles de débroussailler le terrain toujours en friche de l'Émergence.

Je ne saurais clore mon propos sans exprimer ma profonde gratitude au Représentant du Ministre des infrastructures, Monsieur Gilbert Ekpini, porteur d'un précieux message de la part du Ministre Amédé Koffi Kouakou, au Représentant du Ministre de l'Enseignement supérieur, le Professeur Bamba qui, bien qu'averti à la dernière minute, a tenu à effectuer le déplacement. Permettez enfin que j'exprime ma

gratitude aux Autorités de la ville de Bouaké. Je pense précisément au Préfet Konin Aka dont le soutien ne nous a jamais fait défaut, au Président du Conseil régional, Monsieur Jean Kouassi Abonouan, pour sa sollicitude constante et au Maire Nicolas Djibo, notre partenaire exemplaire. Je n'oublie pas tous ceux qui ont accepté (étudiants, travailleurs, hommes politiques), ce matin, de consacrer une partie de leur temps à l'Émergence philosophiquement interrogée.

Je vous remercie

Professeur Lazare POAMÉ

ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT DU PARRAIN

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, de prime abord, vous exprimer les sincères regrets du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des Infrastructures Économiques, de n'avoir pas pu personnellement être présent à cette cérémonie d'ouverture, en tant que parrain de ce Colloque de la pensée philosophique sur le thème « Émergence et Reconnaissance ».

C'est donc un réel honneur, pour moi, qu'il m'ait désigné pour le représenter à ce colloque, en présence des plus hautes sommités de la réflexion philosophique de notre pays.

Mesdames et Messieurs,

L'Émergence ! Voici un concept qui est aujourd'hui entré dans le vocabulaire de tous les ivoiriens et qui est devenu, pour certains, simplement un slogan politique ; au point où ce terme, qui est sensé traduire, avant tout, un niveau de développement économique et social, est galvaudé du fait d'une utilisation à tort et à travers.

Par ailleurs, l'une des difficultés majeures de nos pays, dans l'approche socio-économique du concept de l'émergence, est de définir le référentiel par rapport auquel s'apprécie le niveau de développement. En somme, par rapport à quel pays doit-on comparer le niveau de développement économique et social de nos États afin de savoir s'ils sont émergents ou non ; d'où la notion de « Reconnaissance » !

En un mot, quelle entité est habilitée à reconnaître l'Émergence ? Sur quelles bases s'établit cette Reconnaissance et comment se décerne cette Reconnaissance ?

Mesdames et Messieurs,

Il ressort donc, de ce bref examen du concept de l'émergence, que le thème « Émergence et Reconnaissance » retenu pour votre colloque qui s'ouvre ce jour est des plus pertinent et d'actualité.

En effet, pour reprendre la célèbre pensée de Boileau, « **Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement - Et les mots pour le dire arrivent aisément** »,

Si donc le concept de l'Émergence est mieux compris et donc mieux conçu pour nos pays, il s'énoncera clairement en termes d'une meilleure orientation des politiques

de développement sociales et économiques ; et les mots pour le dire, c'est-à-dire leur explication à nos populations, seront plus aisés parce que ces populations verront concrètement les impacts de ces politiques dans leur quotidien.

Éminents et distingués Professeurs !

Lorsqu'autant de Maîtres du penser sont réunis, moins longs doivent être les discours afin de laisser place à la libre expression du savoir.

Je voudrais donc clore mes propos sur ces mots et déclarer, au nom du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des infrastructures Économiques, ouvert le Colloque « Émergence et Reconnaissance ».

Je vous remercie !

Monsieur Gilbert EKPINI,

Directeur de Cabinet du Ministre des Infrastructures Économiques.

AVANT-PROPOS : ARGUMENTAIRE

Plus qu'un vocable, le concept d'Émergence se pose, dans les pays en voie de développement, comme un objectif à atteindre *hic et nunc*. Le flux temporel qui semble le porter à l'horizon se spatialise à l'aune des aspirations et des potentialités économiques de chaque État. La Côte d'Ivoire l'attend de 2020 ; le Sénégal, de 2025 ; le Cameroun, de 2035, etc. Et contre Lamartine, chacun murmure : « Ô temps, accélère ton vol ! ».

On parle d'émergence, concept introduit par les économistes de la Société financière Internationale (SFI) dans les années 80, pour désigner initialement les pays en pleine croissance et qui mériteraient la confiance et la reconnaissance des investisseurs privés, mobilisant ainsi les ressources pour le financement des différents programmes et projets. L'émergence correspond à un début d'industrialisation, de croissance forte et durable, et de modernisation des institutions de l'État.

Si l'émergence est devenue le leitmotiv du discours politique désormais indissociable de l'économie, c'est parce qu'elle semble s'inscrire dans un dualisme ontologique avec la reconnaissance. La dynamique de l'intersubjectivité pose au moi la réalité de l'autre comme un autre moi qui s'offusque des formes aliénantes. Elle traduit aussi le retour à l'autre, dans l'ordre du symbolique, de ce dont on lui est redevable.

Ainsi, le statut de pays émergents se manifeste aux États sous-développés comme le gage de leur reconnaissance non seulement en tant qu'espaces d'opportunité renvoyant au devoir de reconstruction, mais aussi en tant qu'entités-sujets devant bénéficier, en raison de leurs performances économiques, de l'estime et de la confiance des investisseurs internationaux. Estime, confiance et respect, c'est d'ailleurs en ces termes que Honneth marque le renouveau du concept de Reconnaissance. Cette reconnaissance, en tant que valeur significativement proche des valeurs de considération et de récompense, est aussi celle des populations exigeant de plus en plus une redistribution équitable des richesses.

En outre, la dialectique entre émergence et reconnaissance est interactive et signifie, de ce fait, que la reconnaissance peut fonder et légitimer l'émergence, qu'elle peut la catalyser et l'entretenir. Dès lors, saisir l'émergence unilatéralement, c'est la dévoyer, la galvauder, et c'est ignorer son lien irréductible, originel et non-monnayable avec la Pensée. Aussi est-il nécessaire de la saisir dans la pleine mesure de son être, de

son essence pour mieux articuler sa relation avec le devoir de reconnaissance. N'est-il donc pas venu le moment de la reconnaissance si tant est que les pays émergents sont ceux dans lesquels les niveaux de bien-être des populations, les taux substantiels des opportunités d'emploi convergent vers ceux des pays développés ? Quelles sont les réflexions et actions à mener pour rendre compatibles les concepts d'Émergence et de Reconnaissance ?

C'est pour répondre à cette convocation du penser, que le Département de philosophie de l'Université Alassane Ouattara a choisi de mobiliser la réflexion autour du mécanisme d'osmose et de dialyse entre Émergence et Reconnaissance à partir des sous-thèmes suivants :

- Éthique, Ontologie et Altérité
- Culture et Développement
- Gouvernance politique et Utopie
- Technosciences et Progrès
- Économie et Société.

JUSTICE ET RECONNAISSANCE DANS UNE SOCIÉTÉ PLURALISTE : LES ÉTATS-NATIONS D'AFRIQUE À L'ÉPREUVE DE L'ÉMERGENCE

Marcelin Kouassi AGBRA

Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

agbrak@yahoo.fr

Résumé :

Les États-nations africains ont, au départ, minimisé ou occulté la question de la diversité culturelle. Les minorités ont été soit marginalisées, soit réprimées quand elles ont voulu réclamer et assumer leur différence. Mais la démocratie ne peut s'accommoder de telles pratiques. Elle intègre à ses paradigmes, la reconnaissance et le multiculturalisme comme condition du développement humain, politique et économique. Reconnaître les minorités et la différence culturelle, c'est faire preuve d'humanisme et de justice. L'humanisme et la justice deviennent, par conséquent des critères indiscutables de l'émergence des États africains.

Mots-clés : Émergence, Humanisme, Justice, Minorité, Multiculturalisme, Reconnaissance.

Abstract :

Africa's State-nations, at the beginning, have minimized or occulted the question of cultural diversity. The minorities either were marginalized or are repressed when they wanted to claim and assume their difference. But the democracy cannot put up with such practices. It integrates into its paradigms, recognition and multiculturalism as condition of the human, political and economic development. To recognize the minorities and the cultural difference, it is to give proof of humanism and justice. Humanism and justice become consequently indisputable criteria of the emergence of the African States.

Keywords : Emergence, Humanism, Justice, Minority, Multiculturalism, Recognition.

Introduction

La reconnaissance est aujourd'hui un concept central du débat politique. Contrairement aux sociétés traditionnelles microscopiques, les sociétés modernes se caractérisent par leur aspect multiculturel et multi-ethnique. Le pluralisme est donc l'une des caractéristiques desdites sociétés. Dans ces sociétés pluralistes, coexistent des communautés avec des identités différentes qui demandent à être reconnues comme telles.

Mais il arrive que certaines cultures ou communautés, certains individus soient privilégiés et favorisés au détriment d'autres dans les affaires publiques. De ce fait, les demandes de reconnaissance et de justice sociale deviennent une préoccupation majeure dans un contexte de démocratie. Or, en Afrique, la défense des minorités apparaît bien souvent comme un luxe. En effet, face à l'urgence des questions telles que celles du VIH, du virus d'Ébola ou encore de la pauvreté, celle de la reconnaissance n'est pas une priorité. Ainsi, nombreux sont les minorités autochtones, groupes ethniques, communautés, peuples qui souffrent du peu d'attention que certains États accordent à leurs droits. Dans leurs efforts de construction nationale, les États modernes africains créés après l'indépendance, ont préféré l'unité à la diversité culturelle, facteur de division. Le défi était de fondre des groupes ethniques disparates dans l'État-nation auquel les individus s'identifieraient. Or, aujourd'hui, au regard des revendications politico-sociales, le projet de l'unité nationale et particulièrement celui de l'unité culturelle n'a pas abouti. C'est pourquoi, les sociétés africaines, au sein desquelles se rencontrent plusieurs groupes culturels et des minorités (Afrikaner, pygmées et handicapés), se trouvent confrontées à des demandes de reconnaissance et d'intégration socio-politiques persistantes. Il semble qu'il faut changer de cap et tenter de relever un nouveau défi : celui de la diversité culturelle. Il s'agit de combattre l'exclusion sociale, politique et économique. Ce défi se nourrit des thèses multiculturalistes. Mais, qu'est-ce que le multiculturalisme ? Le multiculturalisme peut se définir comme étant le fait qu'au sein de toute société, existent des cultures différentes qu'il est juste de reconnaître. Cet état de fait légitime l'interrogation suivante : La reconnaissance et la discrimination fut-elle positive, sont-elles compatibles dans une société démocratique ? Notre article, qui s'appuie sur une méthode analytico-critique a pour objectif de montrer que l'émergence des sociétés démocratiques modernes repose sur la reconnaissance des identités différentes et l'éclosion de la justice sociale comme équité et respect de la dignité humaine. Cette démonstration se fera en trois étapes. Il s'agit, d'abord d'exposer le déni de reconnaissance dans l'État-nation postcolonial (1), ensuite, nous montrerons que la reconnaissance participe de l'humanisme (2) et, enfin, nous dirons comment la reconnaissance des minorités et des différences culturelles peut contribuer à l'émergence des États africains.

1. Ethnocentrisme et déni de reconnaissance en Afrique

Les pays africains et leurs frontières tels que nous les connaissons aujourd'hui sont le produit de l'imagination des pays colonisateurs. Ce découpage territorial a créé « des colonies dans lesquelles furent regroupés des ensembles sociaux dont les configurations culturelles étaient contrastées, ou même qui étaient liés par des rapports d'hostilité... [Cela] apparaît comme la cause principale des conflits qui déchirent aujourd'hui les États (D. N'goïe-ngalla, 2003, p. 47). En effet, ce découpage territorial arbitraire ne tient pas forcément compte de l'organisation sociale, politique et territoriale des peuples et des tribus africains. C'est pourquoi, le découpage territorial des peuples africains est souvent en porte-à-faux avec la réalité. Ils n'ont pas décidé de s'unir volontairement pour vivre sur un territoire délimité afin de créer l'être artificiel qu'on appelle État. L'association politique dont Rousseau dit qu'elle est un acte strictement volontaire est forcée et faussée mais accouche de l'État-postcolonial au lendemain des indépendances. En dépit de leur indépendance, les États ont conservé les frontières héritées de la colonisation. L'appui juridique que reçut cette nouvelle carte de l'Afrique consacra l'institution des États sans tenir compte des frontières ethniques. L'État africain, dans ce sens, n'est pas le fruit d'un contrat social volontaire, mais un État imposé qui, au lieu d'intégrer les différents groupes ethniques et religieux a créé une société sans fondement réel.

Aussi, à peine l'indépendance acquise, les gouvernants africains optent pour un pouvoir unitaire centralisé. En dépit de la chute des empires et des monarchies et leur remplacement par des États républicains, l'avènement d'un régime véritablement démocratique est loin d'être acquis. Au contraire, le pouvoir politique est conçu comme un pouvoir centralisé fort qui consacre la domination du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif. Le régime, bien que républicain favorise le retour au monopartisme avec la création d'un parti unique dans lequel le chef du parti qui est aussi le chef de l'État accapare tous les pouvoirs. Il s'agissait pour les partis uniques de régenter la totalité de la vie publique et sociale, de l'assujettir aux fins décrétées communes. De cette façon, il est imposé l'unité du peuple au sein duquel ne devrait s'engendrer aucune fissure. Dans un tel contexte, toute demande de reconnaissance est vue comme une dissidence¹ qui, lorsqu'elle n'était pas réprimée est simplement décapitée par la violence.

¹ On peut citer les exemples du Biafra au Nigeria, de l'Azawad au Mali, etc.

Or, l'État est, selon les philosophes du contrat, le fruit de ceux qui s'engagent volontairement à vivre ensemble. Ici, l'absence de cette volonté de vivre en communauté va tronquer la lutte pour l'accès au pouvoir. Puisque chaque groupe pense accéder au pouvoir pour protéger les intérêts de son clan. Chaque clan qui accède au pouvoir, l'accapare et marginalise les autres qui ne cherchent qu'à en découdre avec leurs compatriotes devenus ennemis. Dans l'impossibilité de renverser le pouvoir ennemi, la voie de la sécession est parfois privilégiée. La sécession du Katanga et le génocide rwandais nous montrent toute la gravité de ces rivalités ethniques. En effet, dans une société rwandaise féodaliste, la minorité Tutsi monopolisait le pouvoir. Malgré l'indépendance, cette situation de monopole perdura avec la bénédiction de la métropole à qui profitait la division de cette société bi-ethnique. Mais l'illégitimité de ce pouvoir politique provoqua la révolte des hutus qui avaient perdu le pouvoir et qui ne supportaient plus la domination tutsie.

Ainsi, des pseudo-États en passant par des régimes mi-tribaux, mi de classes, aux régimes multipartistes, l'entreprise nationale relevait presque de l'utopie. Si on était loin de la guerre naturelle de chacun contre tous dont parle Hobbes, les menaces de sécession permanentes, les coups d'État avec leurs corollaires de révolte populaire étaient les choses les moins rares. Cette prégnance de la contestation et de la violence s'explique surtout par des divisions profondes entre des franges de la population dont certaines sont privilégiées soit pour leur situation économique, soit pour leur appartenance ethnique. En conséquence, si l'État postcolonial est contesté, il l'est plus pour son incapacité à résoudre les antagonismes tribaux que par son embourgeoisement. En effet, des groupes ethniques sont souvent totalement exclus des avantages de l'indépendance ; ce qui provoque des contestations violentes et radicales allant des manifestations populaires à la guerre civile en passant par des coups d'État. Les frustrations et les contestations qui suivent, créent des situations qui ouvrent la voie à des aventures populistes qui délocalisent et dénaturent le débat public.

Le débat politique se déplace sur le champ culturel et ethnique par l'exclusion sociale et politique de l'ethnie adverse. Il en découle que les régimes en place et leurs opposants se transforment en spécialistes de l'épuration ethnique et de l'exclusion de certains groupes sociaux. Les différentes ethnies se regardent parfois en chien de faïence. Une

situation que Marcien Towa (1977, p. 205) décrit comme suit : « Puisque la volonté d'être soi, ne se manifeste que si cet être propre est menacé ou nié, c'est la même chose de dire qu'elle implique un conflit avec celui qui menace ou nie mon identité, autrement dit, il faut affronter l'autre qui nie notre identité, notre être soi ». Autrement dit, l'altérité devient adversité. L'autre ne se présente pas à moi comme partenaire mais, comme un adversaire, voire un ennemi. Toutes les guerres civiles qui ont lieu sur le continent ont, plus d'une fois, montré que la cible essentielle des rébellions n'est pas toujours un système, un régime, mais aussi un groupe ethnique, une culture. Le continent de la pauvreté et des grandes pandémies est devenu celui des réfugiés et des déplacés. Dans un continent où le nombre de réfugiés le dispute à celui des morts, point n'est besoin de faire des efforts pour lire le sombre tableau des antagonismes ethniques. Dans la quête du pouvoir politique, il se forme des entités antagonistes impliquant des populations entières. Ibo contre Éfik au Biafra, Hutu contre Tutsi au Rwanda, musulmans du nord contre chrétiens du sud en Côte d'Ivoire². Cette segmentation de la population révèle le caractère démagogique des discours nationalistes. La fracture sociale est évidente et la construction de l'identité nationale est en porte-à-faux par rapport à la réalité sociologique. Dans les pays où sévit l'horreur de la guerre civile, on est mutilé ou tué pour sa seule origine ethnique. Les discours tribaux et haineux révèlent parfois les antagonismes entre les groupes ethniques qui se regardent en chien de faïence. Ainsi, ce sont les ennemis de la République qui sont traqués et les horreurs qui accompagnent ces massacres font frémir. Des groupes ethniques ou religieux traités en ennemis au sein de leur pays sont pourchassés, tués. Les plus chanceux sont contraints à l'exil. Dans un tel contexte, comment peut-on parvenir à l'intégration ?

2. Reconnaissance, intégration et humanisme

L'État-nation, tel qu'il a existé après la période postcoloniale est, aujourd'hui, frappé de caducité et demande à être repensé sous un modèle cosmopolite et multiculturel. Cela signifie que la gestion du pouvoir étatique doit tenir compte des groupes minoritaires et culturels différents. La reconnaissance des identités plurielles est donc une condition de la légitimité démocratique. La question qui se pose alors est la

² L'actuel président ivoirien Alassane Ouattara avait déclaré en 2000 que sa candidature avait été rejetée parce qu'il était musulman et ressortissant du nord.

suivante : comment partir de la multiplicité pour aboutir à l'unité dans un contexte de démocratie ? Quel type de société peut conduire à l'émancipation de l'individu et des groupes sociaux ? Parce qu'en mettant l'accent sur les groupes sociaux ou les minorités, on risque de faire le lit du communautarisme et fouler aux pieds les valeurs universelles de la démocratie au nombre desquelles se trouvent incontestablement les droits de l'homme. La question des identités n'est pas moins problématique, dans la mesure où l'individu peut avoir plusieurs identités et les changer comme il lui plaît.

Reconnaître les minorités, c'est à la fois reconnaître leur droit à l'existence tout comme leur dignité. C'est en fait, adopter à leur égard une attitude philanthropique. N'est-ce pas ce que recommande l'humanisme ? La marque de l'humanité est la diversité qui est politique, religieuse ethnique, etc. Ne pas le reconnaître, c'est faire preuve de cécité intellectuelle ou s'engager sur le chemin de l'ethnocentrisme et de la barbarie. Au contraire, l'humanisme veut qu'on prenne pour fin la personne humaine et son épanouissement. L'humain, c'est aussi celui qui est capable de voir en l'autre son semblable au-delà de ce qui peut les différencier. Notre rapport à l'autre tient compte de deux choses : ce qui nous est commun et ce qui nous distingue. La prise en compte de ces deux éléments favorise l'harmonie et l'intégration sociale. Une société intégrée est une société où les différences ne constituent pas une entrave au vivre-ensemble. En elle, sont traitées de manière égale, les identités multiples et diverses.

De fait, le rejet ou la marginalisation d'un groupe social, si petit soit-il, et pour quelque raison que ce soit, conduit hors de l'humanité. C'est un acte de barbarie qui peut avoir des effets insoupçonnés. C'est pourquoi, la démocratie se fondant sur l'application aveugle de la loi de la majorité doit être revisitée. La démocratie qui se conjugue aujourd'hui avec l'État de droit et les droits de l'homme ne peut rester sourde aux demandes de plus en plus persistantes de reconnaissance.

C'est d'abord sur le plan individuel que la reconnaissance doit conduire à l'émancipation. Dans cette perspective, les attitudes visant à créer l'apatridie, paraissent contraires à la politique émancipatrice. Or, l'actualité politique mondiale met au premier plan cet épineux problème de l'apatridie : les migrants, les bi-nationaux sont confrontés à

des problèmes d'intégration. Certains l'utilisent parfois même à des fins politiques.³ D'autres manifestent à l'égard des migrants, une attitude xénophobe et dégradante parce qu'on a du mal à leur définir une identité. Amin Maalouf le souligne dans le texte suivant :

Depuis que j'ai quitté le Liban pour m'installer en France, que de fois m'a-t-on demandé, avec les meilleures intentions du monde, si je me sentais 'plutôt français' ou 'libanais plutôt'. « Je réponds invariablement l'un l'autre ! Non par quelque souci d'équilibre ou d'équité mais parce qu'en répondant différemment, je mentirais. Ce qui fait que je suis moi-même et pas quelqu'un d'autre, c'est que je suis à la lisière de deux pays, de deux ou trois langues, de plusieurs traditions culturelles. C'est cela mon identité (A. Maalouf, 1998, p. 43).

À travers ce témoignage, se perçoit toute la difficulté liée à l'identité des immigrés dans les sociétés d'accueil. Le refus du métissage culturel ou racial crée des apatrides. Assez souvent, les médias nous montrent des images d'immigrants faméliques et maltraités quand on ne leur ferme pas les frontières justifiant l'affirmation suivante de Rousseau (1966, pp. 38-39) : « tout patriote est dur aux étrangers : ils ne sont qu'hommes, ils ne sont rien à ses yeux ». Platon, dans sa *République* avait également initié une purge sociale. En effet, selon Platon, dans la cité, « il faut élever les enfants des sujets d'élites et non ceux des sujets inférieurs, [en plus] les enfants des sujets inférieurs et mêmes ceux des autres qui auraient quelque difformité, ils seront cachés en un lieu interdit » (Platon, 1966, 459d et 460d). La cité que veut construire Platon, est une cité d'élites, de laquelle il compte retirer les handicapés. Les sociétés démocratiques modernes peuvent-elles tolérer de telles exclusions ?

À cette interrogation, il nous paraît intéressant de répondre par la négative. En effet, ne pas être reconnu par la société à laquelle nous appartenons, ou se sentir exclu par elle est une expérience douloureuse et répugnante qui suscite la lutte pour la reconnaissance qui, selon Axel Honneth (2006), est motivée par la conscience du tort. Celle-ci se décline en déni de reconnaissance, mépris social ou invisibilité sociale, autant d'abus dont l'individu doit se libérer. Comme l'écrit Horkheimer (1974, p. 144), « l'émancipation de l'individu ne signifie pas s'émanciper de la société, mais délivrer la société de l'atomisation, une atomisation qui peut atteindre son point culminant dans les périodes de la collectivisation et de la culture de masse ». Ce que veut l'individu et que

³ L'actuel président gabonais a été taxé d'étranger d'origine nigériane. L'actuel président ivoirien avait subi le même sort quand il était dans l'opposition. Son allié d'aujourd'hui, Aimé Henri Konan BEDIE lui avait refusé la nationalité ivoirienne au motif qu'il est un citoyen burkinabé.

la société doit favoriser est l'émancipation qui est le fait de se libérer de l'assujettissement ou de s'affranchir d'une domination. L'idéal de démocratie auquel aspirent les sociétés modernes autorise cette émancipation. Elles sont appelées à promouvoir l'émancipation de l'individu et la construction de son identité personnelle. L'émancipation et l'épanouissement de l'individu constituent un critère essentiel de l'évaluation des sociétés. L'unité de mesure de celles-ci est la réalisation de soi à en croire Honneth. Que faut-il entendre par là ? « Par « réalisation de soi », il faut entendre un point de repère permettant de s'interroger sur un ordre social pour savoir s'il assure à ses membres des possibilités satisfaisantes de formation de l'identité » (A. Honneth, 2000, p. 179). L'individu apparaît ici comme une production sociale qui se réalise par le truchement de l'identification à autrui et par sa reconnaissance. La reconnaissance est donc au cœur du social comme le moyen de la réalisation d'autrui et de son humanisation. Cela implique que les sociétés reposent sur les relations humaines et qu'elles ne peuvent subsister qu'à condition de satisfaire les attentes de reconnaissance fondamentale des individus qui se subdivisent en trois modes de reconnaissance mutuelle : la relation d'amour, la relation juridique et l'estime sociale. Ce triptyque est le fondement de l'intégration sociale. C'est de cette façon que les individus et les groupes sociaux peuvent s'intégrer dans les sociétés.

En effet, l'intégration ne concerne pas que les individus. Elle concerne également les groupes sociaux comme les immigrés, les réfugiés et les métis qui sont porteurs de nouvelles identités. Leur intégration implique la reconnaissance de leur humanité par la naturalisation, le respect de leur dignité et de leur culture. Le multiculturalisme trouve ici sa contextualisation avec pour matrice l'idéal de la reconnaissance et de la justice sociale. Il peut arriver que les valeurs de la société d'intégration soient en contradiction ou incompatibles avec celles des immigrés, mais cela n'est pas suffisant pour les rejeter. Car la différence peut être source d'enrichissement. Les immigrés méritent donc une attention soutenue et un traitement conforme à leur statut d'être humain. En cela, on peut suivre Kant dans ce qu'il prescrit dans son impératif catégorique : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais comme un moyen » (E. Kant, 2008, p. 143). Au travers de cette recommandation, on peut voir que la reconnaissance

implique une attitude de sympathie, de gratitude et de bienveillance à l'égard d'autrui pour construire une société juste.

3. Reconnaissance, justice et émergence

Quelques années seulement après les indépendances, l'échec du projet nationaliste africain a commencé à se faire sentir. Le mythe nationaliste a été démystifié et des contre-élites, des partis politiques d'opposition se sont formés pour annoncer la fin des tabous derrière lesquels se sont réfugiés les régimes postcoloniaux : le parti unique qui sert de prétexte à l'unité nationale est battu en brèche et récusé ainsi que le mirage du développement. L'entreprise nationale n'ayant aucun autre élément fondamental, il fallait tout remettre en cause pour rétablir la société africaine sur la base d'un nouveau contrat social. Mais comment parvenir à cet objectif ? Différentes options ont été explorées : coup d'État, guerre de sécession et guerres civiles. Les unes et les autres ont montré leurs limites. La guerre du Biafra, la sécession du Katanga, du Front Polisario et de la Casamance, les différents coups d'État et les révolutions qui ont eu lieu au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, n'ont pas donné le résultat attendu. L'émergence, pour ne pas dire le développement de ces pays comme pour les autres États africains ne montre pas le bout du nez. On est alors tenté de se demander : la lutte pour la reconnaissance n'est-elle pas une alternative à l'échec des solutions violentes ?

L'hypothèse risquée ici est que l'émergence des pays africains dépendra de la construction d'une société intégrée, qui promeut l'émancipation de chaque individu, de chaque groupe social sans discrimination. Les sociétés africaines ne sont pas confrontées aux mêmes problèmes que connaissent les sociétés occidentales fortement industrialisées. Contrairement à ces dernières, la question de l'inégalité ne se pose pas en termes de classes sociales. Ici, l'accent est plutôt mis sur les disparités régionales et ethniques. Les discriminations entre groupes sociaux sont les sources principales de l'injustice. Pour juguler ces discriminations, il semble indispensable de respecter les droits de l'homme dont les catégories essentielles sont le respect de l'autre et de sa dignité. En effet, une société qui éradique l'inégalité par la distribution des biens et le respect des droits sans parvenir à une intégration par le respect de l'identité et des valeurs culturelles des différentes communautés, ne peut prétendre à la justice et au développement. L'émergence et le développement ont plusieurs ressorts. Le ressort

économique est certes important mais l'aspect social et humain ne saurait être relégué au second plan. De quoi s'agit-il ?

Les sociétés africaines sont multiculturelles pour ne pas dire multi-ethniques. C'est un secret de polichinelle que de dire que depuis leur accession à l'indépendance, certains groupes ethniques ont été lésés et d'autres favorisés. La question de la justice sociale ne se pose, peut-être pas en termes de réparation, c'est-à-dire par une discrimination positive, mais de reconnaissance des identités. Au fond, il s'agit de traiter publiquement, entre autres, la question du genre, celle des minorités, et la question des disparités régionales ou ethniques.

Il est difficile d'évoquer la question du genre dans une société en quête de développement sans toucher à la République de Platon. Il est l'un des premiers à accorder aux hommes et aux femmes les mêmes privilèges. Dans la cité idéale qu'il décrit et qu'il construit en idées, il met les hommes et les femmes sur un pied d'égalité. D'abord, ils reçoivent la même éducation publique. De la gymnastique à l'astronomie, elles reçoivent les mêmes enseignements et font les mêmes exercices que les hommes. Et en fin de compte chacun exerce le métier pour lequel il est le plus doué. « ... nous n'admettrons pas pour cela comme démontré que la femme diffère de l'homme sous le rapport qui nous occupe et nous continueront à penser que les gardiens et leurs femmes doivent remplir les mêmes emplois » (Platon, 1966, p. 209). Cela signifie qu'une femme peut être tout autant artisane, gardienne que philosophe-roi. Or, Platon place cette cité au rang de cité parfaite. Il va sans dire que la cité idéale qui prône l'égalité des sexes est une cité juste au sein de laquelle la question du genre est réglée.

Cette question telle que posée par Platon, a un intérêt particulier. En effet, de manière générale, la question du genre est posée sous une forme de réclamation de la parité homme et femme. L'orientation platonicienne du genre qui s'inscrit dans la conception platonicienne de la justice, est différente. Chez lui, au lieu d'une parité réclamée sur la base du nombre, est privilégiée la compétence sans distinction de sexe. Par exemple, s'il y a dix postes à pourvoir et qu'il y a huit femmes compétentes, il n'y a pas de raison qu'on ne les prenne pas. Ce ne sont ni la parité ni les quotas qui règlent la question du genre mais la compétence. Pour ne l'avoir pas compris, les hommes ont créé des discriminations en réservant des postes et des titres exclusivement aux

hommes, pour tenter de les corriger par la parité, les quotas ou les discriminations positives. Pour Platon (1966, p. 209) au contraire : « Il n'y a pas dans l'administration de la cité de fonction propre à la femme, en tant que femme, non plus qu'à l'homme, en tant qu'homme ».

Il suit de ce qui précède que la question du genre telle que nous la posons aujourd'hui, est un pur produit de la culture. De façon naturelle, l'homme et la femme sont différents par le sexe. Cette différence physique et biologique n'induit aucune supériorité morale et intellectuelle de l'homme. C'est l'artifice fait par l'homme en introduisant le concept « genre » pour distinguer le genre féminin du genre masculin qui est la base de la discrimination et de la supposée supériorité de l'homme sur la femme. « On ne naît pas femme, on le devient. Aucun destin biologique, psychique, économique ne définit la figure que revêt au sein de la société la femelle humaine ; c'est l'ensemble de la civilisation qui élabore ce produit intermédiaire entre le mâle et le castrat qu'on qualifie de féminin ». (Beauvoir, 1976, 13). Cette formule montre bien que la distinction masculin/féminin n'a rien de naturel. Elle ouvre ainsi la voie à la contestation de la discrimination entre homme et femme. Longtemps discriminées et exploitées, les femmes réclament de plus en plus de justice et le rétablissement de leurs droits dans les démocraties contemporaines. Car, en réalité, ce n'est pas le sexe biologique qui fait d'un individu un homme ou une femme mais son genre social, c'est-à-dire une construction arbitraire et sociale. Ce qui est en cause, c'est le système social. En conséquence, là se trouve le remède. Si le formatage a fait de la femme ce qu'elle est devenue, le reformatage pourra redresser la barre, parce que si le modèle féminin est un acquis comme le pense Simone de Beauvoir, il n'est pas indépassable. La solution peut résider dans l'abolition de la catégorie sexe dans la construction de la société. Comme l'écrit Wittig Monique (2001, p. 49) :

La catégorie de sexe est une catégorie totalitaire [...]. Elle forme l'esprit tout autant que le corps puisqu'elle contrôle toute la production mentale. Elle possède nos esprits de telle manière que nous ne pouvons pas penser en dehors d'elle. C'est la raison pour laquelle nous devons la détruire et commencer à penser au-delà d'elle si nous voulons commencer à penser vraiment, de la même manière que nous devons détruire les sexes en tant que réalités sociologiques si nous voulons commencer à exister.

Ce qui est en jeu, c'est le bannissement des attitudes phallogocratiques qui fondent la supériorité du sexe masculin sur le sexe féminin. Les distinctions basées sur le sexe doivent être bannies de la société si nous voulons parvenir à une société égalitaire.

La question de la reconnaissance se pose également au niveau des minorités. Entendons par minorité, une partie de la population d'une communauté qui rassemble un nombre inférieur d'individus à la majorité des individus autour d'idées et de mode de vie particuliers à une communauté donnée. Il peut s'agir de partis politiques ne faisant pas partie de la majorité au pouvoir tout comme de tout autre groupe minoritaire au sein de la société démocratique. La question qui se pose alors est de savoir : comment la majorité peut-elle gouverner sans que sa gouvernance ne se transforme en tyrannie ? En d'autres mots, comment gouverner en tenant compte des aspirations des groupes minoritaires ? Michael Walzer donne quelques éléments de réponse dans son texte intitulé *Sphères de la justice*. Il y propose une conception « complexe » du multiculturalisme et de l'égalité qui relève de plusieurs sphères sociales : la politique, l'économie, les loisirs, la religion etc. À ces différentes sphères correspondent des biens différents comme l'argent, le pouvoir, l'amour, et la grâce divine. Comme chacun ne peut pas tout posséder à la fois, on peut être mieux logé ici que là-bas. Mais il n'est pas bon d'utiliser ses avantages ici pour s'imposer ailleurs, c'est ce que Walzer appelle la prédominance. « L'égalité complexe signifie que la position qu'occupe un citoyen au sein d'une sphère relativement à un bien social ne peut pas être réévaluée par sa position à l'intérieur d'une autre sphère, relativement à un autre bien » (M. Walzer, 1997, p. 45). Par exemple, il est injuste d'utiliser son argent pour accaparer le pouvoir politique et l'accès à l'éducation qui, eux, relèvent d'une autre sphère. Cette conception walzerienne du multiculturalisme permet, selon ses propres termes, de construire un modèle de société « libérée de la domination ». Ce qu'il récuse dans la société démocratique et plurielle, c'est donc la prédominance. Elle se distingue de l'égalitarisme qui repose sur l'absence de monopoles des biens sociaux. La justice impose des frontières aux sphères afin que « tous les biens sociaux n'aboutissent pas entre les mains des mêmes personnes » (M. Walzer, 1997, p. 155). Les frontières entre les sphères étant « étanches », il est improbable que des citoyens parviennent à occuper toutes les positions avantageuses dans toutes les sphères à la fois.

Pour faire coïncider la société démocratique avec l'égalité, Walzer préconise un élargissement des bases de la justice. Comme il y a plusieurs sphères, il y aura différentes façons d'être juste. Ainsi, le mérite, par exemple, est un critère satisfaisant pour le recrutement des emplois de type bureaucratique. L'accès au soin dans la sphère de la santé, doit être régi par le principe du besoin, et non par celui de la solvabilité. Ces deux principes peuvent servir de paradigme aux États africains. Le mérite et la compétence doivent prendre le pas sur la corruption, le favoritisme. Qui plus est, le principe du besoin peut sauver les pauvres qui meurent souvent dans les hôpitaux faute de moyens financiers. La justice apparaît, selon la conception walzérienne, comme une vertu cardinale de l'intégration sociale. En ce sens, au niveau individuel tout comme au niveau communautaire, une place de choix doit lui être donnée.

Dans les États-nations africains, existent plusieurs groupes ethniques dont les uns sont plus nombreux que les autres. Dans ce contexte, comment parvenir à une coexistence pacifique et harmonieuse pour des peuples qui acceptent difficilement les différences culturelles ? Le développement des États, repose pour une large part, sur la cohésion sociale. Une société à l'intérieur de laquelle se battent des peuples ennemis ne saurait sortir du sous-développement. Ces postulats obligent les États-nations, sans mener une politique interventionniste, à organiser les groupes sociaux ou culturels de façon à construire un État juste et égalitaire. Les États modernes, on ne peut le nier, sont des sociétés multiculturelles. De ce fait, « les cultures ne doivent pas simplement être tolérées et reléguées à la sphère du privé, elles exigent également d'être reconnues dans l'espace public, notamment sous forme de l'octroi des droits collectifs spécifiques aux minorités » (C. Fred, 2000, p. 107). Octroyer des droits à une communauté, dans une société démocratique, c'est d'abord reconnaître son existence et ensuite, lui donner les mêmes privilèges qu'aux autres groupes culturels. Ce rôle incombe à l'État qui doit, par la politique et le droit, asseoir une politique de reconnaissance. D'ordinaire, les cultures se repoussent parce qu'elles voient parfois en l'autre la figure du barbare. La médiation de l'État devient donc nécessaire pour établir une coexistence harmonieuse entre elles. Ce qui est attendu de lui, c'est de « reconnaître la valeur égale des différentes cultures, c'est-à-dire non seulement de les laisser survivre, mais encore de reconnaître leur mérite » (C. Taylor, 1994, p. 87). D'autant que la culture est l'élément distinctif de

chaque société, elle est ce par quoi les hommes manifestent leur mode de vie, donc leur humanité. La nier revient à nier cette humanité, ce qui fait d'eux ce qu'ils sont. Les valeurs culturelles se valent parce qu'elles n'ont pas les mêmes normes ni la même conception du bien. L'islam accepte la polygamie tandis que le christianisme la refuse au profit de la monogamie. Un mets répugnant pour certains peut être succulent pour les autres, confirmant le dicton qui veut qu'on ne discute point des goûts et des couleurs.

Ce besoin d'harmonie et de cohésion sociale d'une part, et le souci du vivre-ensemble d'autre part, a amené les philosophes multiculturalistes à mettre au nombre des critères du respect de la dignité humaine, le principe langagier du « politiquement correct ». Celui-ci recommande qu'on ne dise pas n'importe quoi au nom de la liberté d'expression. Car le langage peut altérer ou revaloriser l'image du sujet. D'où la nécessité d'éviter des mots ou des styles offensants et dégradants. Dans ce contexte, la préoccupation essentielle du politique est d'éviter que la sensibilité ou l'auto-estime des différents groupes sociaux, minorités ou individus, ne puissent être offensées ou amoindries par des propos inappropriés, de nature à induire ou renforcer chez la personne concernée une « vision dévalorisée ou culpabilisante d'elle-même » (A. Semprini, 1997, p. 60). C'est pourquoi, dans le langage ordinaire, certaines expressions ou mots sont préférés à d'autres. Par exemple, il est plus commode de dire « non voyant » au lieu d'aveugle ou « Africain » à la place de « nègre ». Il est évident que l'appellation ne changera rien à l'état de la personne ou du groupe désigné, mais elle peut changer la perception que les autres ont d'eux ou qu'ils ont d'eux-mêmes. Ainsi, appeler un sourd, mal-entendant le rapproche mieux de ceux qui entendent, car il se sent proche de l'audition. Cela lui procure le sentiment d'avoir une dignité proche ou égale aux autres.

Conclusion

L'Afrique, dit-on, est un continent sous-développé. Elle serait donc en quête de développement dans le contexte des sociétés multi-ethniques et multi-culturelles. Comment parvenir à cet objectif? Telle est l'interrogation qui a guidé la présente réflexion. Ce que la réalité et l'actualité nous donnent de voir est que le continent africain est composé de groupes ethniques et culturels différents dont la cohabitation se fait parfois sous un mode conflictuel, aidé en cela par un contexte politique favorable. L'exercice du pouvoir, l'ethnocentrisme et la mauvaise compréhension du principe de la

laïcité créent des conflits dont les effets néfastes freinent le développement d'un continent dont la grande partie est mal partie⁴ (R. Dumont, 1962). Le remède de cette situation peut se trouver dans la théorie de la reconnaissance et de la justice. En effet, la reconnaissance suppose l'acceptation de la différence comme la condition de la réconciliation des identités et des cultures.

Références bibliographiques

- DE BEAUVOIR Simone, 1976, *Le Deuxième Sexe*, Paris, Gallimard.
- DUMONT René, 1962, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil.
- FRED Constant, 2000, *Le multiculturalisme*, Paris, Flammarion.
- HONNETH Axel, 2006, *La société du mépris, vers une nouvelle théorie critique*, trad. Olivier Voirol, Pierre Rusch et Alexandre Dupeyrix, Paris, La Découverte.
- HORKHEIMER Max, 1974, *Éclipse de la raison suivie de Raison et conservation de soi*, trad. Jacques Debouzy et Jacques Laizé, Paris, Payot.
- KANT Emmanuel, 2008, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Trad.fr V. Delbos, Paris, Vrin, 2008.
- MAALOUF Amin, 1998, *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset et Fasquelle.
- TOWA Marcien, 1977, *Identité et transcendance*, Thèse de doctorat d'État, Paris, Sorbonne.
- N'GOÏE-NGALLA Dominique, 2003, *Le retour des ethnies : quel État pour l'Afrique ?*, Paris, Bjug-Meri.
- PLATON, 1966, *La République*, trad. Robert Bacou, Paris, G.-F.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 1966, *Émile ou de l'éducation*, Paris, G.-F.
- SEMPRINI Andrea, 1997, *Le multiculturalisme*, Paris, PUF, 1997.
- TAYLOR Charles, 1994, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, traduit de l'américain par Denis-Armand Canal, Paris, Aubier.
- WALZER Michael, 1997, *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, trad. Pascal Engel, Paris, Éditions du Seuil.
- WALZER Michael, 1997, *Pluralisme et démocratie*, Paris, traduction collective, Esprit.
- WITTIG Monique, 2001, *La Pensée straight*, Paris, Balland.

⁴ Nous faisons allusion au livre de René Dumont, intitulé : *L'Afrique noire est mal partie*, paru en 1962.